



# CONTRÔLE BASÉ SUR LES TECHNOLOGIES

La conclusion par le Maroc de différents accords de libre-échange a permis une croissance des échanges commerciaux, mais a contribué à l'augmentation des risques de fraude liés au commerce extérieur.

Pour y faire face, la Douane a poursuivi en 2018 ses efforts de contrôle en misant sur les moyens technologiques et en renforçant son dispositif de contrôle intelligent basé sur le ciblage, l'analyse des risques, l'échange et le croisement des données.

## EXPLOITER LES DONNÉES AFIN DE DÉCELER LES TENTATIVES DE FRAUDE

Grâce à l'informatisation de la quasi-totalité des processus métiers et à l'interconnexion avec certains partenaires, l'ADII dispose d'un système d'information riche en données utiles au contrôle. La cellule nationale de ciblage s'appuie sur cette mine de données, recoupe et croise les informations et ainsi décèle les incohérences qui peuvent renseigner sur des cas de fraudes potentielles.

**77 MDH** | recouvrés suite au ciblage

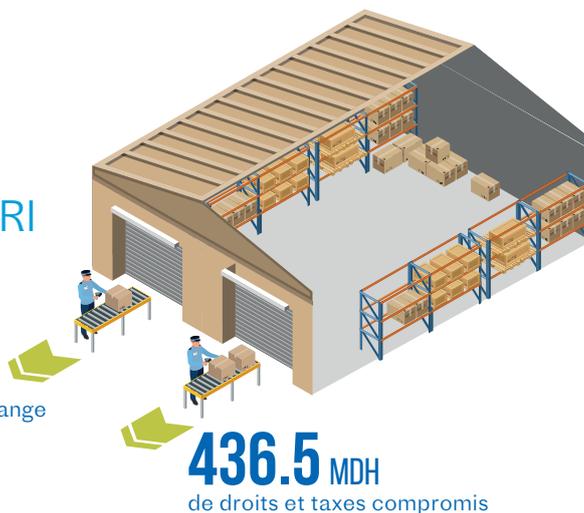
## ANALYSER LES DONNÉES POUR RENFORCER LE CONTRÔLE A POSTERIORI

L'admission pour conforme de 85% des opérations de dédouanement a pour corollaire l'instauration de contrôles a posteriori, selon une approche basée sur l'analyse du risque.

Dans ce cadre, l'ADII exploite les data afin d'identifier les opérations douteuses et les opérateurs à risques. En termes de réalisations, 719 missions de contrôle a posteriori ont été conduites en 2018 aboutissant à un montant global de droits et taxes compromis de 436,5 MDH. Parallèlement, le contrôle se rapportant à la réglementation de change a généré un montant infractionnel global de 286,6 MDH.

## CONTRÔLE A POSTERIORI

**286.6 MDH**  
au titre du contrôle de change



**436.5 MDH**  
de droits et taxes compromis

## UTILISER LA TECHNOLOGIE POUR LUTTER CONTRE LA SOUS-FACTURATION

La lutte contre la sous-facturation vise à garantir l'équité entre les opérateurs économiques et asseoir les règles de concurrence loyale. En 2018, la Douane a procédé au redressement de 10,6 MMDH de valeurs déclarées ayant généré des recettes douanières additionnelles de 2,9 MMDH.

Ces résultats sont le fruit de la mobilisation des inspecteurs sur le terrain mais également d'un travail

constant d'analyse et de ciblage des opérations douteuses en s'appuyant sur une base de données enrichie régulièrement de nouveaux indicateurs d'appréciation de la valeur. Ces indicateurs sont déterminés en concertation avec les associations professionnelles et sur la base des tendances des prix pratiqués au niveau international.

## APPRÉHENDER LA FRAUDE PAR L'ÉCHANGE INFORMATISÉ DES DONNÉES

La Douane s'est résolument engagée dans la coordination avec d'autres administrations afin de :

- ▶ Cibler les entreprises et les opérations à contrôler sur la base des données fournies par les organismes de contrôle partenaires.
- ▶ Réaliser des actions de contrôle coordonnées avec les différents organismes effectuant des contrôles complémentaires.

- ▶ Exploiter l'information détenue par ces organismes afin d'assurer un recouvrement optimal des recettes.

Cette démarche s'est concrétisée en 2018 par la mise en œuvre de l'échange informatisé des données avec la Direction Générale des Impôts et s'est soldée par la réalisation de plus de 350 affaires débouchant sur le recouvrement effectif de 125 MDH et la conclusion d'accords pour le recouvrement échelonné de 206 MDH.

## GÉRER LES RISQUES LIÉS AUX VOYAGEURS GRÂCE AU CIBLAGE

L'ADII exploite les données, notamment les manifestes aériens afin d'identifier les personnes présentant un risque potentiel et ce, à partir de profils prédéfinis. En 2018, environ 33,1 millions de voyageurs ont traversé les différents points frontaliers contre

27,5 millions en 2017. Les opérations de contrôle des passagers ont permis de constater 7 757 affaires contentieuses qui ont rapporté 135,7 MDH de droits et taxes et 59,6 MDH d'amendes.

## UTILISER LES SCANNERS POUR PLUS D'EFFICACITÉ

Conformément aux standards internationaux, l'ADII recourt aux contrôles non intrusifs (scanners). Elle collabore et coordonne, dans ce sens, avec ses partenaires, en l'occurrence, TMSA, l'ONDA et l'ANP, pour équiper les principaux postes frontières avec les scanners nécessaires.

En 2018, cinq nouveaux scanners ont ainsi été déployés, dont deux au port de Tanger-Med, un au port de Casablanca, un autre à l'aéroport de Dakhla et un dernier à l'aéroport Agadir Al Massira.

Parallèlement, des séances de formation portant sur le contrôle par scanner dans les aéroports, ports et frontières terrestres ont été dispensées à une centaine d'agents douaniers.

